



Locataire puis je garder l appartement rupture avec mon compagnon

Par **Marie93**, le **24/09/2016** à **22:56**

Bonjour,rrnrnCela fait deux ans que je vis avec mon compagnon dans un appartement en location. Nous sommes tous les deux sur le bail. Mon compagnon veut se séparer mais il ne veut pas quitter le logement. Puis je garder l'appartement en sachant que moi seule paye le loyer et les charges ? Mon ex n'a jamais rien payé et ne travaille pas. Nous avons une fille de 10 mois, je m'occupe de tout (payer la nounou, frais d'entretien).rrnrnMerci de votre réponse.

Par **Tisuisse**, le **25/09/2016** à **08:37**

Bonjour,rrnrnSi vous êtes tous les deux sur le bail, il a parfaitement le droit de ne pas vouloir quitter l'appartement, il est chez lui, et, même s'il ne travaille pas, tant qu'il ne donnera pas son préavis au propriétaire, la situation ne pourra pas évoluer.

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016** à **08:55**

BonjourrrnPour vous débarrasser de votre ex, vous pouvez toujours essayer de résilier le bail et aller habiter ailleurs sans lui sur un nouveau bail.rnMais il risque bien entendu de ne pas vouloir signer la résiliation du bail actuel. S'il souhaite la séparation sans quitter les lieux, et bien tenter de dénoncer ce bail et partezrnPuis retrouver une location en parent isolé avec un enfant, risque de ne pas être si facile.rnrnVisiblement ça ne va pas être vraiment simple si tout les deux ne voulez pas quitter l'appartement.rnIl faudra bien que l'un des deux cède à un

moment sinon vous risquez de sacrément vous pourrir la vie malheureusement.rnBon courage en tout cas.

Par **morobar**, le **25/09/2016 à 08:59**

Ce n'est pas la plus grosse difficulté.rn[citation]Puis retrouver une location en parent isolé avec un enfant, risque de ne pas être si facile[/citation]rnLe problème est la solidarité dans le paiement des loyers.rnHors le lascar ne paie pas, il faudra donc qu'elle assume 2 loyers.

Par **Lag0**, le **25/09/2016 à 10:13**

[citation]Pour vous débarrasser de votre ex, vous pouvez toujours essayer de résilier le bail et aller habiter ailleurs sans lui sur un nouveau bail. [/citation]rnBonjour,rnAttention en suivant ce conseil qui n'est pas assez détaillé...rnSi Marie93 seule donne congé à son bailleur, le bail se poursuivra automatiquement et aux mêmes conditions avec son "compagnon" si lui ne donne pas congé.rnOr, il existe très certainement une clause de solidarité au bail, ce qui signifie que si le "compagnon" en question ne paie pas son loyer, Marie93 devra le faire pour lui. Libre à elle ensuite de se lancer dans une procédure contre lui pour récupérer les sommes versées (ce qui peut être long et au résultat très aléatoire).rnIl lui faudra donc payer son propre loyer plus celui de son "compagnon" ! Situation certainement difficile...

Par **BrunoDeprais**, le **25/09/2016 à 10:22**

Bonjour LagOrnTout à fait d'accord avec cette précision, ainsi qu'avec celle de Morobar.rnLe compagnon donne l'impression de vouloir rester bien incrusté "aux frais de la princesse".rnrnC'est un peu pour ça que je souhaitais bon courage à Marie.